

Association Lozère Histoire et Généalogie

Notaire Jean Torrent de Mende, 3E. 2914, août 1500 à mars 1502, AD Lozère
relevé par Philippe Maurice

Registres de Jean Torrent notaire de Mende

3^E. 2914, *decimus liber notarum Johannis Torrentis*, notaire par autorités royale et épiscopale.

Au folio 121, Jean Torrent est dit roi ou bedeau de l'église cathédrale et secrétaire du chapitre.

f°2, invocations divines

f° 3, table analytique

f° 11, le 18 août 1500, élection par le chapitre de Mende de Pons *Challolis*, d'Auroux, comme cellérier du chapitre de Mende.

f° 12, le 21 août 1500, contrat de mariage entre Jean Tondut, fils de Durand, de Fangouse (Rieutort), et Colombe Delcros, fille de feu Pierre, du Mazel-Chabrier (Born).

f° 14v°, le 24 août 1500, ratification par Pierre Paparel, fils de feu Guillaume, de Raspailac (Gabrias), de la constitution dotale faite en faveur de Pierre Branède et sa femme. Puis, quittance dotale par Pierre Branède, de Laubert (Allenc), audit Paparel, pour quinze livres tournois, une couverture et deux linceuls que ledit Paparel a constitués en dot à Isabelle Paparel.

f° 16, le 5 septembre 1500, renonciation par Vital Durand, prêtre bénéficiaire de Mende et procureur de noble Charles de Chadrac, devant le chapitre de Mende, du surplus que ledit Chadrac a en l'église de Mende, et cela en faveur de Jean Balmelas qui renonce en échange à sa cure de *Spanello*, diocèse de Die. Suivie de la prise de possession dudit surplus et choréie par ledit Balmelas.

f° 17, le 12 septembre 1500, revente d'une livre de cire de cens par le chapitre de Mende à Nicolas Théodoric, comme chapelain de la chapelle de la Sainte-Trinité de Mende.

f° 18v°, le 14 septembre 1500, transaction entre Marie Bauzile (*Bausilia*), fille de feu Jean Bauzile (*Baudillii*), tisserand et fourmier, à présent femme de Jacques Malaboche, tisserand de Mende, d'une part, et Olivon Bauzile, son frère, auquel elle demande la moitié des biens familiaux à la suite de la mort ab intestat de leur père.

f° 21, le 15 septembre 1500, échange entre frère Pierre Rosilhon, moine, et Bernard Rosilhon, de Nant, diocèse de Vabres, comme procureurs de Catherine Vimenet, femme de Jean Rosilhon le jeune, de Nant, et Pierre Boysson, cardeur de Mende.

f° 25, le 26 septembre 1500, "inthimatio" pour Bertrand Claret. Ledit jour, Bertrand Claret, de Bramonas (Barjac), expose devant Pierre Chapelain, bachelier dans les deux droits, official de Mende, vicaire de l'évêque Clément, et Vital Chambarut, trésorier dudit évêque, qu'il s'est constitué fidéjusseur pour messire Guillaume Claret, cellérier ou receveur des greniers de l'évêque de Mende et il demande à se désister. Les vicaire et trésorier refusent en disant qu'il doit rester fidéjusseur pour toute la période.

f° 25v°, le 26 septembre 1500, vente par Etienne Crosat, de Colagne-Haute (Rieutort), à Etienne Avinhon, de Saint-Martin du Born, de l'usufruit d'un pré dit "lo Prat dels Coyns", qui fut autrefois à Jacques Avinhon. Acte annulé sur la volonté des parties.

f° 26v°, le 29 septembre 1500, obligation de Jean Latgier le vieux, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), envers Raymond Tranchaceps, fils de feu Privat, dudit lieu, pour trois moutons or et sept gros d'argent en raison d'un prêt.

f° 27v°, le 1er octobre 1500, procuration de Guidon de la Panouze, protonotaire apostolique, chanoine de Mende prieur de Saint-Pierre de Lanuéjols, pour présenter à l'évêque de Mende ou son vicaire, Claude de Laudose, chanoine de Brioude, à la chapelle de la Trinité fondée en l'église de Lanuéjols.

f° 28, le 5 octobre 1500, procuration de Jean de Roquette, chanoine de Mende, en faveur d'Imbert Alamand, bachelier en décret et chanoine de Mende.

f° 28v°, le 6 octobre 1500, obligation de Pons Atger, chanoine de Mende, comme bailli du chapitre, envers Claude Costes, pelletier de Mende, et Louis de Naves, seigneur de Mirandoles.

f° 29v°, le 10 octobre 1500, obligation de Jean Monbel, fils de Jean, de Châteauneuf, diocèse de Mende, envers Pierre Bastide, cellérier du chapitre de Mende, pour trois setiers de seigle en mesure de Châteauneuf-de-Randon.

f° 30, le 24 octobre 1500, contrat de mariage entre Jean Avinon, fils d'Etienne, de Coulagnet (Saint-Gervais), et Jeanne Aldin, fille de feu Pierre, de Folet (La Panouze). Bartholomé Aldin constitue en dot à sa sœur cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, deux couvertures et deux linceuls. Suivi par une donation pour cause de mariage par ledit Etienne Avinon à son fils de la moitié de ses biens, avec clause de vie commune.

f° 33v°, le 27 octobre 1500, quittance dotale générale par Privat Bompar, dit Gamet, tisserand de Mende, autrefois mari et maintenant héritier de Galharde, à son beau-frère, Pierre Galhard, forgeron du Bleyard. Avec obligation dudit Pierre Galhard envers ledit Bompar.

f° 35, le 28 octobre 1500, vente par Etienne Chabrit, notaire de Mende, à Jean Cordesses, fils de feu Jean, tisserand de Mende, d'une pièce de terre herme en laquelle est un noyer, sisé au faubourg de Mende, terroir del Rieu, contre neuf moutons or.

f° 35v°, le 31 octobre 1500, contrat de mariage entre Antoine Malachane, fils de feu Raymond, des Salelles (Allenc), et Jeanne Atger, fille de Vital Atger, de la Rouvière. Le père de la mariée donne en dot la moitié de ses biens, avec clause de vie commune et rétentions diverses.

f° 38, le 31 10 1500, transaction sur les droits familiaux entre Antoine Malachane, fils de Raymond, des Salelles (Allenc), et Antoine Molto et Jean Passaval son gendre, dudit lieu, sur les droits que le premier demande aux seconds pour la légitime de ses droits familiaux, à savoir cinquante livres tournois.

f° 39v°, le 3 novembre 1500, obligation de Blaise Pohet, de Sangeyres (Rieutort), envers Antoine Dedet, fils de feu Antoine, de la Fagette, pour deux setiers et un cartal de seigle en mesure de Mende, à la suite d'un prêt. Acte annulé le 11 septembre 1501.

f° 40, le 5 novembre 1500, testament d'Etienne Dumas, prêtre de Runes (Fraissinet-de-Lozère), qui élit sépulture au cimetière du lieu, au tombeau de ses parents, et qui constitue ensuite divers legs pieux. Puis il adresse des legs à Pierre Dumas, son frère, de Saint-Etienne-du-Valdonnez, à sa nièce, Françoise Dumas, fille dudit Pierre, à Etienne Boysier, de Runes, à Guillaume Dumas, de Runes, à Vital Dumas, fils dudit Guillaume, à Pierre Dumas, fils dudit Guillaume, à Etienne Dumas, fils dudit Guillaume, de Runes, et qui nomme héritier universel son neveu, Pierre Dumas, de Chalvet (Saint-Gervais). Puis publication du testament le 3 décembre par le vicaire de l'évêque de Mende.

f° 46, le 9 novembre 1500, vente par Jaucelin Bauzile, cardeur de Mende, à Philippe Bodet, pâtre et tisserand de Mende, de sa maison de haut en bas, avec les servitudes, sise au pan d'Aiguespasses, à Mende, contre cent deux livres tournois. Avec obligation annulée dudit Bodet envers ledit Bauzile.

f° 47v°, le 12 novembre 1500, quittance par Astorg Trémolet, Catherine, sa femme, et Delphine, leur fille, femme de Privat Dedet, de Cénaret (Barjac), audit Privat Dedet, de soixante-sept moutons or qu'il apporte dans leurs biens.

f° 49, le 14 novembre 1500, obligation de Privat Brunel, de Brugeyre (Rieutort), envers Raymond Tranchaceps, fils de feu Privat, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), de six livres tournois pour le prix d'un bœuf châtain.

f° 50, le 15 novembre 1500, obligation de Vital Valentin, de la Rouvière, envers Jean de la Panouze, chanoine de Mende, pour cent quatre-vingts moutons or, et un setier de froment, deux setiers, une émine, un mitadenc de seigle, cinq setiers d'avoine mesure de Mende, pour leurs comptes finaux.

f° 50v°, le 21 novembre 1500, quittance dotale par Raymond Pipin, fils de feu Pierre, de Coulagnet (Saint-Gervais), à Etienne Avinhon, dudit lieu, pour vingt-neuf livres tournois sur la dot de Catherine Avinhon.

f° 51, le 21 novembre 1500, contrat de mariage entre Jean Bonet, fils de Pierre, de Sanhes (Rieutort), et Béatrice Vales, fille de Barthélémy Vales, de Sainte-Hélène. Le père de la mariée constitue en dot cinquante-trois livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu des terres basses, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation par le père du marié, au marié, de la moitié de ses biens, avec clause de vie commune et rétentions diverses. Puis quittance des biens familiaux par Astruge Bonet, fille dudit Pierre Bonet, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, auxdits Pierre et Jean Bonet, ses père et frère.

f° 55, le 26 novembre 1500, vente par Georges Agasse, courtier des vins de Mende, Catherine, sa femme, et Jean Agasse, étudiant en médecine, leur fils, à François "Versa Pueg", prêtre bénéficiaire de Mende, d'un ouvroir et une cave en dessous, et un tabulaire, sis à Mende, pan de Claustre, contre quarante-cinq livres tournois. Suivie de la promesse de revente par l'acheteur au vendeur.

f° 57, le 1er décembre 1500, devant Jean de Grandmont, vicaire de l'évêque de Mende, et devant les autres chanoines de Mende, noble Armand de Saint-Haon, prêtre, requiert que lui soit conféré le bénéfice vacant dans le collège Saint-Lazare, par la mort de Jean Vital, dit Toreyre, dont la présentation est à Antoine de Cayres, seigneur d'Entraygues, et protestation de la communauté des prêtres de Mende représentée par André Chapsier, son procureur. Puis prise de possession par ledit Saint-Haon de son bénéfice, le 2 décembre.

f° 59, le 2 décembre 1500, quittance dotale par Pierre Amat, notaire de Mende, à Etienne Atger, marchand de Mende, de vingt-six moutons or, une gonelle en tissu violet, en déduction de la dot constituée à Delphine Atger, selon acte reçu par feu Etienne Torrent, défunt notaire et père du notaire récipiendaire.

f° 60, le 10 décembre 1500, requête devant les chanoines de Mende par Vital Chalvet, prêtre bénéficiaire de Mende, en qualité de procureur de Jacques Martin, protonotaire apostolique et chanoine de Mende, à propos de la présentation d'un surplus de Mende vacant par la mort de Jean Constans, que l'archidiacre revendiquait en vertu des statuts du chapitre.

f° 61v°, le 10 décembre 1500, requête de Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende et procureur de Jean de Grandmont, chanoine de Mende, qui revendique le droit de présenter à la chapelle des saints Privat, Julien et Basalisse, son frère, noble Robert de Grandmont.

f° 62v° le 10 décembre 1500, requête de Jean Martin, chanoine de Mende, qui revendique que ladite chapelle soit conféré à un clerc d'Avignon ou de Toulouse.

f° 63, le 12 décembre 1500, nomination par Pons Atger, chanoine de Mende, en faveur de Robert de Grandmont, pour succéder à ladite chapelle.

f° 63v°, le 12 décembre 1500, requête de Jean Martin le vieux, chanoine de Mende, qui requiert que ladite chapelle soit conférée à Jean Brieude, clerc.

f° 64, le 12 décembre 1500, déclaration faite par noble Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende, comme procureur de Jean de Grandmont, chanoine, son frère, à propos dudit bénéfice.

f° 64v°, le 12 décembre 1500, nomination pour l'élection desdits noble Robert de Grandmont et Jean Brieude audit bénéfice.

f° 65v°, le 12 décembre 1500, protestation de noble Guillaume de Grandmont, chanoine et préchantre de Mende, à propos de la collation faite en faveur de Jean Brieude, chorier de Mende.

f° 66, le 12 décembre 1500, prise de possession dudit bénéfice par ledit Brieude.

f° 67, le 16 décembre 1500, quittance par Etienne Bertin, bachelier en décret, recteur de Saint-Gervais, Etienne Constans et Guillaume Vital, du Chastelnouvel, tuteurs et exécuteurs testamentaires de feu Etienne Vital, dit Batalho, à Etienne Dedet, fils de feu Jean, de Bragasse (Servières), outre les autres reconnaissances de onze livres tournois de la dot autrefois constituée par ledit feu Etienne Dedet à Etienne Vital, avec Marguerite, sœur dudit Etienne.

f° 68, le 20 décembre 1500, quittance générale de dot par (x) Cobe le vieux, de la Rouvière, à André Masson, fils de feu Blaise, du Born, de toute la dot constituée à Marguerite, fille de Pierre Dumas, avec Jean Masson, fils dudit feu Blaise.

- ° 69, le 21 décembre 1500, quittance par Jean Laurayre, fils de feu Jean, de Saint-Martin du Born, à Guillaume Delcros le vieux, du Mazel-Chabrier, fils de feu Pierre, de six livres tournois, en déduction de la dot d'Agnès Delcros, femme dudit Laurayre père.
- ° 69v°, le 24 décembre 1500, quittance par Jean Pépin le jeune, fils de feu Jacques, de Villeneuve (Saint-Gervais), comme mari de Vitale Martin, à Jean Martin, fils de feu Bartholomé, de Malavieillette (Saint-Amans), de dix-huit livres, sept sous et six deniers tournois, un capuchon rouge, une cote en tissu burelle du pays, constitués en dot par ledit Jean Martin, frère de ladite Vitale.
- ° 70v°, le 27 décembre 1500, contrat de mariage entre Jean Seguin, fils de Bertrand de Nogaret (Badaroux), à présent du Chastelnouvel, et Hélix Pissaniel, fille de feu Jean, fustier de Mende. Guillaume Sanson, tisserand de Mende, et Françoise Pissaniel, sa femme, constituent en dot à la mariée cinquante livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu des terres basses, deux couverture et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée aux constituants ses beau-frère et sœur.
- ° 73v°, le 29 décembre 1500, testament de Jacqueline Rouffiac, femme de Durand Teyssier, notaire de Mende, qui élit sépulture au cimetière Saint-Pierre de la cathédrale de Mende, au tombeau de ses beau-père et belle-mère, et qui adresse des legs à Bernard Rouffiac, son frère. Elle mentionne la chambre sise à Serverette que lui a donnée feu Raymond Teyssier, de Serverette. Elle nomme héritier universel son mari, et elle nomme exécuteurs testamentaires Artald Fortune, notaire de Mende, et le notaire récipiendaire.
- ° 75, le 3 janvier 1501 (ns), collation par Astorg de Cénaret, licencié en décret, prévôt de Mende, de la chapelle dite "dels Auris", vacante par la mort d'Etienne Bodet, et dont la collation revient à la prévôté, en faveur de Guillaume Merle, prêtre de "Virdia", paroisse de Saint-Jean de Chazornes.
- ° 76v°, le 3 janvier 1501 (ns), collation par ledit Astorg de Cénaret, comme prévôt de Mende, de l'aumône fondée par Pierre Cevenier, défunt notaire de Mende, vacante par le décès d'Etienne Bodet, en faveur dudit Guillaume Merle, prêtre de Saint-Jean de Chazornes.
- ° 78, le 4 janvier 1501 (ns), quittance par Vital Atger, de la Rouvière à Antoine Malachane, dudit lieu, de cent livres tournois, sur la dot constituée par ledit Vital Atger à sa fille, Mar... Atgier, femme de Malachane.
- ° 79, le 4 janvier 1501 (ns), vente par Etienne Massadour le vieux, de Chalmette (Saint-Gervais), à Pierre Dumas, dudit lieu, d'un champ dit "La Parra", sis audit lieu, contre sept moutons or.
- ° 80, le 14 janvier 1501 (ns), insinuation par Pierre Chapelain, official de Mende, en faveur d'Imbert Alamand, bachelier en décret, chanoine de Mende, procureur de Guillaume Claret, chanoine de Maguelone, de l'ordre de Saint-Augustin, bachelier en décret, curé de Barjac, de lettres apostoliques sur le procès qui lui est fait sur la cure de Saint-Privat de Barjac.
- ° 81, le 14 janvier 1501 (ns), location par Privat Leyris, de Mende, à Guillaume Reboul, originaire de Sainte-Hélène, et à Philippa, sa femme, de sa borie du faubourg de Mende, pour trois ans, contre quinze moutons or, onze setiers de froment, un setier d'orge, un setier d'avoine, ainsi que d'autres terres, avec bail à cheptel.
- ° 83, le 25 janvier 1501 (ns), intimation par le chapitre de Mende à Bertrand Geymar, prêtre et sous-sacriste de Mende de faire réparer à ses frais des capes qui ont été abîmées.
- ° 84v°, le 25 janvier 1501 (ns), transaction entre Gonet Masson, fils de feu Guillaume, du Born, à présent du château de Badaroux, et André Masson, fils de feu Blaise, du Born, auquel il demande tant pour ses droits familiaux, que comme exécuteur des enfants et biens de feu Pierre Masson, du Born, qui leur reviennent par le décès de Blaise, Jean et Antoine Masso, la somme de cinquante livres tournois. Avec quittance, le 26 janvier par ledit Gonet Masson audit André.
- ° 87, le 27 janvier 1501 (ns), vente par Jean et François Malel, notaires de Mende, père et fils, le fils autorisé par le père, à Jean Eynard, marchand de Mende, de deux étables, de haut en bas, sises à Mende, pan du Chastel, contre quatre-vingt-cinq livres tournois.
- ° 88v°, le 9 février 1501 (ns), suspension de lettres apostoliques pour le chapitre de Mende.
- ° 89, le 13 février 1501 (ns), vente par Jean Bestion, fils de feu Jean, cordonnier de Mende, à Pierre Jouve et Barthélémy Achard, cordonnier de Mende, d'une calquière sise au faubourg de Mende, contre cinquante moutons or. Avec obligation des acheteurs envers le vendeur.

° 91, le 5 mars 1501 (ns), insinuation par le chapitre de Mende de lettres de nomination en faveur de maître Anselin Méjan, maître ès arts.

° 91v°, le 12 mars 1501 (ns), arrentement de revenus par Pierre Bastide, clerc, cellérier du chapitre de Mende, à Richard Crueyse, de Rochebelot (Rieutort), sous forme d'obligation de l'acquéreur.

° 93, le 20 mars 1501 (ns), obligations envers Astorg Pradier, marchand de Mende, de Pierre Bastide, cellérier du chapitre de Mende, pour vingt et une livres et demie, de Jean de La Panouze, chanoine, pour vingt et une livres tournois et demie.

° 94v°, le 20 mars 1501 (ns), requête devant le chapitre de Mende par Jean Destructis, dit Aygli, prêtre et céroféraire de la cathédrale, et obligation dudit Destructis envers le chapitre, et lettres de nomination en faveur dudit Destructis, puis prise de possession de sa chorérie de Mende par ledit Destructis.

° 97, le 30 mars 1501, prise de possession devant Guidon de la Panouze, bachelier en décret, protonotaire apostolique, commissaire de Bernard de Castain, préchantre de Mende, par André de Quercu, bachelier en décret, d'un surplis de la cathédrale avec son annexe dite d'Altier.

° 98, le 6 avril 1501, licence par le chapitre de Mende, par les hebdomadiers, par le sous sacriste, et par les bénéficiers de la cathédrale, à Pons Atger, chanoine, pour et au nom de Pierre Atger, étudiant à Toulouse, curé de Fraissinet-de-Fourques, son germain, de résigner sadite cure.

° 99, le 7 avril 1501, quittance par Jean Bestion, fils de feu Jean, cordonnier de Mende, à Pierre Jouve, sabotier de Mende, de vingt-cinq moutons or, sur le prix de vente d'une calquière.

° 99v°, le 8 avril 1501, devant le chapitre de Mende, serment de fidélité de Bérenger de Saint-Juéry, prêtre, bachelier en décret, bénéficié de la cathédrale et du collège de Tous les Saints. Suivi de la prise de possession du bénéfice par ledit Saint-Juéry de son bénéfice de Tous les Saints.

° 101, le 8 avril 1501, insinuation par le chapitre de Mende, en faveur d'Antoine d'Apcher, chanoine de Mende, bachelier en décrets, de ses lettres de nomination obtenues de l'université d'Orléans.

° 102, le 14 avril 1501, arrentement de la prévôté par Astorg de Cénaret, prévôt de la cathédrale de Mende, à Jacques Paulet, tisserand de Mende, pour les décimes de céréales de l'aire d'Altayrac. Acte annulé le 3 septembre.

° 103, le 16 avril 1501, devant le chapitre de Mende, renonciation par Pons Atger, frère d'Etienne Atger, patron de la chapelle d'Aurore, à ladite chapelle, en faveur de Louis Cortalzac, prêtre du Chaylar (Chaudeyrac), pour qu'il en reçoive la collation. Puis, prise de possession par ledit Cortalzac.

° 104v°, transaction le 17 avril 1501, entre Etienne Bonald, à présent de Saint-Chély-d'Apcher, et Marguerite Bonald, femme de Jean Cladel, de Tartaronne (Estables), d'une part, et Etienne Avinhon, fils de feu Etienne, de Coulagnet (Saint-Gervais), auquel ils demandaient dix-huit livres tournois que le défunt père avait reconnues à Jeanne Avinhon, femme dudit feu Etienne Avinhon.

° 106v°, le 19 avril 1501, vente par Thomas Compaign, de Montméjan (Ispagnac), à Jean Bonicel, fils de Pierre, d'Issenges (Bédouès), d'un champ sis à Montméjan, contre trois moutons or.

° 107, le 21 avril 1501, vente par Jaucelin Plan, de Raspalhac (Gabrias), qui fera ratifier par son fils, Jean Plan, à Pierre Hermentier, fils de feu Jean, dudit lieu, d'un pré dit la Sanhe del Terron, contre trente-six sous et trois deniers tournois.

° 108v°, le 22 avril 1501, testament de Jean Gordon, tisserand, fils de feu Pierre, de Mende, qui élit sépulture au grand cimetière dit de Saint-Pierre, au tombeau où sont inhumés sa mère et certain de ses enfants. Il adresse des legs à Pierre Gordon, son frère, pareur de draps de Mende, à Marguerite, sa sœur, femme de Guillaume Amat, brassier de Mende, à Astruge, sa femme, et qui nomme héritière universelle, sa fille, Alaycette Gordon. Il nomme exécuteurs testamentaires, Jean Dumas et Pierre Basalquette, tisserands de Mende.

° 111, le 26 avril 1501, nomination par le chapitre de Mende et le vicaire de l'évêque, de Jean Taurand, chorier de la cathédrale, à l'hebdomaderie de Mende vacante par la mort de Pierre del Trève.

° 112v°, le 26 avril 1501, nomination de noble Charles Bompar, céroféraire de la cathédrale, au surplis laissé vacant par la promotion dudit Taurand à l'hebdomaderie de Mende.

- ° 113, le 20 avril 1501, renonciation par Guillaume Privat, prêtre bénéficiaire de Mende, entre les mains du chapitre de Mende, de sa chapelle des saints Fabien et Sébastien, en ladite église, pour la conférer par échange à Jean Vital, dit Teulayre,
- ° 113v°, le 20 avril 1501, renonciation entre les mains du chapitre, par Jean Vital, dit Teulayre, bénéficiaire de Mende, de son surplus franc, pour échange, avec Guillaume Privat, prêtre, qui renonce à sa chapelle des saints Fabien et Sébastien.
- f. 115, le 20 avril 1501, présentation par Imbert Alamand, chanoine de Mende, procureur de Guillaume Alamand, et noble Soubayrane Alamand, sa femme, patrons des chapelles fondées en l'église de Mende en l'honneur des docteurs Ambroise, Augustin, Jérôme et Grégoire, dite de Condom, de Guillaume Privat, prêtre bénéficiaire de Mende, en ladite chapelle vacante par la mort de Pierre del Trève. Avec prise de possession par ledit Guillaume Privat.
- ° 116, le 20 avril 1501, prise de possession d'une choréie de Mende et de la chapelle des saints Fabien et Sébastien par Jean Vital, dit Teulaire.
- ° 117v°, le 20 avril 1501, prise de possession de sa choréie de la cathédrale de Mende par noble Charles Bompar qui est installé du côté du chœur dit de Saint-Blaise.
- ° 118, le 29 avril 1501, inventaire des biens de la chapelle des saints Fabien et Sébastien, pour Guillaume Privat et Jean Vital, prêtres bénéficiaires de Mende et de ladite chapelle.
- ° 119, le 30 avril 1501, obligation de Bernard Brengier, de Saint-Chély, en faveur de noble Guidon de la Panouze, protonotaire apostolique et chanoine de Mende.
- ° 120, le 6 mai 1501, indulgence pour messire Antoine d'André.
- ° 121v°, le 6 juin (sic) 1501, prise de possession de son hebdomaderie par Jean Taurand.
- ° 122, le 6 mai 1501, obligation de Pierre Hermentier, de Raspalhac (Gabrias), envers Pons Atger, chanoine de Mende, pour trois livres, trois sous et deux deniers tournois.
- ° 122v°, le 7 mai 1501, prise de possession d'une choréie pour noble Charles Bompar, qui est installé à une autre stalle du côté de Saint-Blaise.
- ° 123v°, le 13 mai 1501, échange de biens entre Pierre Yssartel, hôte de Mende, et Pierre Vinhol, fils de feu Jean, tisserand de Mende.
- ° 125, arrentement, le 14 mai 1501, par Pierre Bastide, cleric, cellérier du chapitre, à André Paulet, de Radice (Collet-de-Dèzes), des décimes du Collet de Dèzes.
- ° 126v°, le 26 mai 1501, transaction entre Etienne Ribayroles, tisserand de Mende, fils de feu Pierre, et son frère, Durand Ribayroles, à propos de la légitime du premier.
- ° 128, le 29 mai 1501, quittance de dot générale par Jean Rossilhon le jeune, mari et procureur de Catherine Vimenet, fille de feu Pierre Vimenet, défunt boucher de Mende et de feu Agnès, et par Pierre Bulhit, brassier, père et légitime administrateur d'Yzens Bulhit, sa fille née de feu Jeanne Vimenet, à Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier (Born).
- ° 129, le 29 mai 1501, procuration desdits Jean Rossilhon et Pierre Bulhit, en faveur dudit Pierre Martin.
- ° 129v°, le 29 mai 1501, quittance par Jean Rossilhon le jeune, de Nant (diocèse de Vabres), comme mari de Catherine Vimenet, à Pierre Boysson, cardeur de Mende, pour soixante livres tournois.
- ° 130v°, le 5 juin 1501, vente par Jean Pigeyre, fils de Vital, de Pigières (Ribennes), à André Vanel, de Granolhac (Saint-Amans).
- ° 131v°, le 11 juin 1501, licence donnée par le chapitre de Mende à Pierre Rossald, prêtre, curé de la Malène, pour échanger son bénéfice contre la cure de Saint-Pierre de Prinsuéjols de Jean Delcros.
- ° 132, le 11 juin 1501, arrentement des décimes de la Malène à Etienne Tondut, marchand, et Pierre de Lasfons, fille de Berton, tisserand de Mende, par Pierre Bastide, cleric et cellérier du chapitre.

f° 133v°, le 11 juin 1501, renonciation entre les mains du chapitre, par Antoine Ros, prêtre et chanoine de Quézac, prieur de la chapelle Saint-Barnabé de Laubert (Allenc), de la dite chapelle, en faveur de Pierre Rossald, pour l'échanger contre la cure de Saint-Pierre de Prinsuéjols, avec licence de Jeanne Arzalière, se disant patronne de ladite Chapelle.

f° 134, le 11 juin 1501, vente par Pierre Martin, fils de feu Jacques, du Mazel-Chabrier (Born), à Jean Donarel, fils de feu Barthélémy, d'Altayrac (Saint-Gervais), de diverses pièces de terre contre trente moutons or. Avec obligation dudit Donarel envers ledit Martin.

f° 136v°, le 12 juin 1501, quittance des biens familiaux par Agnès Rog, fille de Jean Rog, de Malaval (Brenoux), mariée avec Michel Roche, fils de Vital, de Villesoule (Allenc), selon contrat de mariage reçu par Pierre Vachery, notaire de Mende, à Jean et Arnald Rog, ses père et frère.

f° 137, le 13 juin 1501, contrat de mariage entre Bertrand "Dieus lo Fez", originaire de Bèyrac (Gabrias), et Agnès Rochier, fille de feu Jacques Rochier, du Bouchet des Avinhons (Rieutort). La mariée se constitue en dot la totalité de ses biens dans lesquels le marié devra apporter cent vingt livres tournois.

f° 139, le 13 juin 1501, contrat de mariage entre Pierre Pipin, fils de Jean le vieux, de Villeneuve (Saint-Gervais), et Jeanne Bartholomé, fille de feu Guillaume Bartholomé, du Bouchet des Avinhons. Puis, Agnès, mère de la mariée, et Agnès Rochier, femme de Bertrand Dieus lo Fez, donnent en dot à la mariée quarante-cinq livres tournois, une cote en tissu de France, une gonelle en tissu teint du pays, une cote en tissu burel, et une gonelle en tissu gris du pays, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à Agnès, sa mère, et à autre Agnès, femme Dieus lo Fez. Puis, donation pour cause de mariage par Jean Pipin le vieux à son fils, ledit Pierre, auquel il cède la moitié de ses biens, avec clauses de vie commune et rétentions diverses.

f° 143v°, le 16 juin 1501, devant le chapitre de Mende, prestation de serment de Robert de Grandmont, pour sa chapelle Saint-Privat, Julien et Basile, et sa choréie de Mende. Puis prise de possession de sa choréie par ledit Robert qui est installé dans une stalle du cœur du côté de Saint-Blaise.

f° 145v°, le 20 juin 1501, cession en nouvelle emphytéose par Astorg de Cénaret, prévôt de Mende, à Pierre Basset, de Vitrolles (Rieutort), du droit de pâture sur un territoire dit "Chambibal", contre le cens de trois couffaux de seigle, mesure de Mende, et deux deniers tournois.

f° 146v°, arrentements par Pierre Bastide, clerc et cellérier du chapitre de Mende, le 29 juin 1501, à Etienne Fabri, de La Parade (Allenc), des décimes de Larzalier (Allenc), à Vital Tinel, d'Allenc, des décimes de l'aire de las Barbalhas (Allenc), à Jacques Comitès, du Mazel (Allenc), et son fidéjusseur Pierre Pastre, pour l'aire del Altarelh (Allenc), à Vital Bonet, prêtre de Rosses (Allenc), et son fidéjusseur Michel Bonet, pour l'aire de Gorgons (Allenc), à Simon Sabatier, fils de Simon, de Vayrines (Allenc), et son fidéjusseur, Jean Sabatier, son frère, pour l'aire de Vayrines (Allenc), à Antoine Cayroche, de Laubert (Allenc), et son fidéjusseur, Pierre Malachane, pour l'aire de Laubert (Allenc), à Vital Bonet, prêtre, des Rosses (Allenc), et Vital Balmelas, de Villesoule (Allenc), pour l'aire de Villesoule.

f° 151, arrentements par Pierre Bastide, cellérier du chapitre, le 29 juin 1501, à Guillaume Vital, de Villefort, et Antoine Chapelle, d'Altier, de l'aire d'Altier.

f° 152, arrentements le 29 juin 1501, par Pierre Bastide, cellérier du chapitre, à Richard Crueyze, de Rochebelot (Rieutort), et ses fidéjusseurs Raymond Rampvier, de Brugière, et Jean (...), de Rochebelot, des décimes de Rieutort, à Etienne Crueyze, de Rochebelot, des décimes de fromage du bénéfice d'Altier.

f° 154, le 30 juin 1501, obligation de Raymond Pagès, de la Vayssière (Rieutort), envers Antoine Brengier, de Malasanhette (Rieutort), pour vingt-cinq livres tournois en raison d'un prêt.

f° 154v°, le 2 juillet 1501, arrentement par Pierre Bastide, cellérier du chapitre, à Antoine Ozial, d'Allenc, de l'aire de Bèyrac, le 3 juillet, à Antoine Martin, et son frère, André Martin, fils de Jean Martin, d'Allenc, de l'aire de Salesse, le 4 juillet à Guillaume Robert, cordonnier de Mende, fils de Jacques, de l'aire d'Allenc.

f° 157, arrentements par Pierre Bastide, cellérier du chapitre, le 4 juillet 1501, à Astorg Dalvernhe, et son fils, Jean, tisserand de Mende, et leur fidéjusseur Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende, des décimes de Brenoux, à Etienne Charles, prêtre de Nogaret (Badaroux), de la Rouvière, à Guillaume Borrelli, clerc de Gerbald (Saint-Bauzile), fils de Jean, de l'aire de Chabassut, à Pierre Salaville le vieux, du Chastelnouvel de l'aire du Chastelnouvel, à Jean de Saint-Pierre, brassier de Mende, et Jean Mazel, tisserand de Mende, son fidéjusseur, des aires du Mas et de la Fagette, à Vital Charles, tisserand de Mende, fils de Pierre Charles, de Nogaret (Badaroux), et son fidéjusseur Gérard Sirvens, tisserand de Mende, de l'aire du Born.

° 161, le 5 juillet 1501, contrat de mariage entre Jean Bestion le vieux, fils de feu Antoine, du Born, et Antonie Terron, fille de feu Etienne Terron, des Bessets (Castanier), veuve de Pierre Crueyse, d'Estables. Martial Terron, prêtre des Bessets, et Jean Terron, fils de feu Etienne, dudit lieu, donnent en dot à ladite Antonie, la dot autrefois constituée avec feu Pierre Crueyze, selon acte reçu par Astorg Pontier, notaire et prêtre. De plus, en augment de dot, ledit Martial donne quatre livres tournois.

° 162v°, arrentement par Pierre Bastide, cellérier du chapitre de Mende, le 9 juillet 1501, à François Martin, prêtre de Vébron, de *Bancha de Mansis*, le 11 juillet à Jean Bargon, clerc del Cros (Auroux), et son fidéjusseur Jean Cogolhone, de Saint-Bonnet, des revenus d'Auroux, à Bertrand Bonhomme, d'Auroux, et son fidéjusseur Jean Chasoles, des revenus d'Auroux, à Etienne Terron, d'Auroux, la même paroisse, à noble Pierre Mercier, d'Auroux, la même paroisse.

° 166v°, arrentement par Pierre Bastide, cellérier du chapitre, en juillet 1501, à noble Pierre *de Lator (ou Latri)*, de Chaudeyrac, des revenus de la paroisse d'Arzenc, à Jean Monbel, fils de Jean, de Châteauneuf, et son fidéjusseur Guillaume de Combettes, notaire du dit lieu, à Jacques Romey, de Châteauneuf, de l'aire de la Fage, à Durand Molin, dit Palet, de Cofforts d'Arzenc, et son fidéjusseur, Jean Molin, dudit lieu, de l'aire de Cofforts, et son fidéjusseur André Galtier, de Donapanc (Arzenc), de l'aire de Montanho, à Guillaume Romey, et son fidéjusseur, Pierre Malacombe, de la paroisse d'Arzenc, de l'aire de la Gleysole, à Jean Ebrard, clerc d'Arzenc, et son fidéjusseur Jacques Mercier, également clerc d'Arzenc, de l'aire d'Arzenc.

° 170, le 17 juillet 1501, renonciation devant le chapitre par Mathieu Astruc le vieux, prêtre bénéficiaire de Mende, procureur d'Etienne Bauzile, prêtre bénéficiaire de Mende, de son surplus de chorier de la cathédrale, en raison d'un échange avec Claude Pellissier, dit de Saint-Ferréol, avec la chapelle de Saint Jean Baptiste, en l'église paroissiale de Montclar, diocèse de Die. Avec prise de possession, le même jour, par ledit noble Claude Pellissier qui est placé dans le cœur du côté de saint Blaise.

° 171v°, le 21 juillet 1501, obligation de Pierre et Simon du Bruel, père et fils, de Chanac, le fils autorisé par le père, envers maître Durand Teyssier, notaire de Mende, pour vingt-deux moutons or en raison de l'achat de deux tissus, l'un blanc, l'autre en laine burelle des terres basses.

° 172v°, le 22 juillet 1501, contrat de mariage entre Jean Pascal, fils de Jean le vieux, de Saint-Martin du Born, et Ferrande Jordan, fille de Jacques Jordan, de Saint-Julien-du-Tournel. La future se constitue en dot cinquante livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls.

° 173v°, le 22 juillet 1501, mariage entre Jean Pascal, fils de Jean Pascal le jeune, de Saint-Martin, et Antonie Vican, fille de feu Bernard, de Saint-Julien-du-Tournel. Puis, Ferrande Jordan, femme de Jean Pascal, mère de la dite Antonie, constitue en dot cinquante livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. La dot de Ferrande avait été constituée par son père, Jacques Jordan, selon acte reçu par Jean Bernard, notaire de Bagnols. Avec donation pour cause de mariage par Jean Pascal et Jean Pascal, père et fils, de Saint-Martin du Born, à Jean Pascal, fils de Jean le jeune, leur petit-fils et fils, auquel ils donnent la moitié de leurs biens, avec clause de vie commune et rétentions diverses.

° 176v°, le 2(.) juillet 1501, arrentement par Pierre Bastide, cellérier du chapitre de Mende, à Etienne Tondut, marchand de Mende, et son fidéjusseur, Pierre de Lasfons, fils de Berton, de Mende, de l'aire des rives de Mende.

° 177v°, plusieurs feuillets vierges. La table des actes nous apprend qu'auraient dus être consignés là des statuts du chapitre de Mende.

° 183, le 25 juillet 1501, supplication devant le chapitre de Mende pour Jean de Grandmont, chanoine de Mende, protonotaire apostolique, bachelier en décrets, représenté par son frère et convict Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende, dans laquelle Jean de Grandmont demande à pouvoir assurer la présentation à la choréie laissée vacante par la mort d'Etienne Bauzile, défunt prêtre de Mende, en assurant que c'est à son tour de le faire.

° 184, le 25 juillet 1501, présentation par Vital Chambarut, notaire, chorier de Mende, procureur de Jean de Grandmont, chanoine de Mende, selon procuration de Jacques d'Antoine, notaire de la ville d'Agen, de Claude Pellissier, dit de Saint-Ferréol, clerc, chorier de Mende, à la choréie vacante par la mort d'Etienne Bauzile, et prise de possession par ledit Pellissier qui est placé à une stalle du côté de saint Blaise.

° 185v°, le 26 juillet 1501, échange de biens entre Jean de La Panouze, chanoine de Mende, et Guillaume Boschet, dit Saler, boucher de Mende. Le second donne un ort qu'il a au faubourg de Mende, et le premier donne

une pièce de terre sise au terroir de Fontanilles. En plus value, La Panouze verse à Boschet cent dix moutons or. Avec obligation dudit La Panouze envers ledit Boschet.

° 187, le 31 juillet 1501, cession par ledit Bouchet à Imbert Alamand, chanoine de Mende, pour son âme, de ladite pièce de terre sise au terroir de Fontanilles.

° 188, le 31 juillet 1501, contrat de mariage entre Etienne Cortin, fils de Jacques, de Saint-Martin, et Catherine Costans, fille de Jean Costans, dudit lieu. Le père de la mariée lui constitue en dot quarante et une livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Avec quittance des biens familiaux par la mariée à son père.

° 190v°, le 31 juillet 1501, contrat de mariage entre Pierre Malaboche, fils de feu Bernard, de Vitroles (Rieutort), et Jeanne Constans, fille de Jean, de Saint-Martin du Born. Le père de la mariée lui donne en dot la moitié de ses biens, avec clause de vie commune et rétentions diverses.

° 192v°, le 1er août 1501, codicille de Gonet Sarrazin, bachelier en décret, autrefois curé du Born, qui avait testé le 4 juin 149(1). Il modifie plusieurs legs pieux. Il prescrit un trentain de messes à faire par Durand Sarrazin, il en veut un autre par messire Antoine Sarrazin, prêtre de Croset (Rimeize), et il adresse des legs à Jacques Sarrazin, son neveu, frère de messire François Sarrazin, son neveu et héritier. Il ajoute des legs à Jeanne, femme de Guillaume Garin, du Born, sa nièce.

° 195v°, le 10 août 1501, constitution de fidéjussion par Pierre Charles, en faveur d'Etienne Charles, prêtre.

° 196, le 28 août 1501, ordonnance du chapitre concernant les revenus perçus le jour de la Saint-Julien, dans l'autel Sainte-Croix, où se trouve une image de saint Julien, à la suite d'un conflit survenu ledit jour de la Saint-Julien (28 août) entre Jean Martin le vieux, chanoine, et Jean Brieude, d'une part, et Jean de Grandmont, chanoine, comme procureur de son frère germain Robert de Grandmont.

° 196v°, le 4 septembre 1501, obligation de Jean Galieyres, prêtre bénéficiaire de Mende, envers Jean de Roquette, chanoine de Mende, pour cinquante livres tournois, pour leurs comptes finaux en raison de la prébende dudit Roquette du temps où Galieyres fut cellérier du chapitre.

° 197v°, le 5 septembre 1501, lettres de judicature données par Astorg de Cénaret, autrefois prévôt de Mende, en faveur de maître Fontune, notaire de Serverette, pour la juridiction de la prévôté.

° 198, le 8 septembre 1501, arrentement à Jean Commandrieu, de Montméjan (Ispagnac), par le chapitre de Mende, des terres ou bories qui furent à feu Jean Serveyne, dudit lieu.

° 198v°, le 9 septembre 1501, renonciations par Nicolas Théodoric, prieur de la chapelle de la Sainte-Trinité, et Jacques Pons, prêtre de la chapelle Sainte-Agnès, chacune avec un surplis dans la cathédrale, entre les mains de Jean de Grandmont, chanoine de Mende, vicaire de l'évêque de Mende, et entre les mains d'Astorg de Cénaret, autrefois prévôt de Mende autorisé par lettres apostoliques à conférer tout bénéfice relevant de la prévôté. Avec prise de possession de la chapelle Sainte-Agnès et son surplis, par Nicolas Théodoric qui est placé à une stalle du côté de Saint-Privat, et par Jacques Pons, qui est mis en possession d'une stalle du même côté.

° 202, le 14 septembre 1501, contrat d'apprentissage de Vital de Montméjan, de Montialoux (Saint-Bauzile), qui se place chez Bartholomé Costans, fustier de Mende, pour apprendre le métier de fustier, pendant trois ans.

° 202v°, le 9 septembre 1501, collation par Astorg de Cénaret, ancien prévôt de Mende, autorisé par lettres apostoliques à conférer tout bénéfice à disposition de la prévôté de Mende, en faveur de Jacques Pons, de la chapelle de la Sainte-Trinité, avec son surplis en la cathédrale de Mende, à la suite de la résignation faite par Nicolas Théodoric.

° 204v°, le 17 septembre 1501, licence concédée par le chapitre de Mende, à Jean de Grandmont, chanoine de Mende et curé de Saint-Jean du Collet de Dèzes, de résigner sa cure pour un échange avec Charles de Grandmont, son germain.

° 205, le 18 septembre 1501, cession par Jeanne Costans, majeure de quinze ans, mineure de vingt-cinq, à son père, Jean Costans le vieux, de Saint-Martin du Born, qui l'avait dotée pour ses fiançailles avec Pierre Malaboche, alors que le mariage ne vient pas à effet, de la donation qu'il lui fit à cette occasion.

° 206, le 21 septembre 1501, renonciation devant le chapitre, par Arnald Basalquette, prêtre bénéficiaire de Mende, procureur de Robert de Grandmont, au surplis que ledit Robert a dans la cathédrale, dans les mains de

Jean de Grandmont, chanoine commis à cet effet par les autres chanoines, en faveur de Pierre de Salles, prêtre de la paroisse de Colet, diocèse de Mende.

° 206v°, le 21 septembre 1501, renonciation devant Jean de Grandmont, vicaire de l'évêque Clément "de Rivière", et devant le chapitre, par Pierre Chapelain, official de Mende, procureur de Robert de Grandmont, qui renonce au canonicat et prébende d'Aldebert de Peyre pour échange des prieurés de Javols et Noalhac, et nul autre.

° 208, le 21 septembre 1501, contrat de mariage entre Guillaume Tichit, fils de feu Pierre, du Born, et Jeanne Constans, fille de Jean Costans, de Saint-Martin du Born. Le père de la mariée donne en dot la moitié de ses biens, avec clauses de vie commune et rétentions diverses.

° 210v°, le 21 septembre 1501, procuration de Jean de Roquette, chanoine de Mende, en faveur d'André Chapsier, juriste, Antoine Pontier, prêtres bénéficiers de Mende, et Jean Montanhac, notaire de Mende.

° 211v°, le 21 septembre 1501, prix fait entre Pons Atger et Antoine d'Apcher, chanoines de Mende, commis par le chapitre, et Vital Julien, de Saint-Alban, qu'ils chargent de couvrir la tour de Laubert à quatre pans comme elle est à présent, de refaire les portes et fenêtres, et l'escalier qui va de haut en bas, ainsi que de couvrir la maison contigüe au château, de faire un manteau au four de la chambre de ladite maison, et divers autres travaux.

° 213, le 1er septembre 1501, transaction entre Guillaume Tichit, fils de feu Pierre, du Born, et Jean Tichit, fils et héritier dudit feu Pierre, dudit lieu, auquel il demandait cent livres tournois pour sa légitime.

° 214v°, le 25 septembre 1501, contrat de mariage entre Jean Pinhard, fils d'Antoine, de Coulagnes-Hautes (Rieutort), et Isabelle Serre, fille de Raymond Serre, de Donapant (Arzenc). Le père de la mariée lui donne en dot quarante et une livres tournois, deux robes, deux couvertures et deux linceuls. Avec donation pour cause de mariage par le père du marié à son fils, portant sur la moitié de ses biens, avec clause de vie commune et rétentions diverses. Puis quittance des biens familiaux par la mariée à son père.

° 218, le 8 octobre 1501, vente par Antoine Pinhard, fils de feu Etienne, de Coulagnes-Hautes), à Pierre de Lasfons, fils de Berton, tisserand de Mende, d'un pré sis au Coulagnes-Hautes, contre trente livres tournois.

° 219, le 9 octobre 1501, vente par Antoine et Antoine Tranchaceps, frères, de Chanteruéjols, à Jean Paulet, de Chanteruéjols (Saint-Gervais), de deux champs, l'un appelé de *Causeiro*, sis audit lieu de Chanteruéjols, contre douze livres et quinze sous tournois.

° 219v°, le 12 octobre 1501, licence donnée par Jean Femenier et Vital Cros, prêtres de Mende et du collège de Bonconseil, à Jean Benoît, prêtre bénéficié de la cathédrale et dudit collège, de résigner sa chapellenie dudit collège pour un échange avec une hebdomaderie de la cathédrale.

° 220, le 12 octobre 1501, renonciation par Guillaume de Grandmont, chanoine de Mende, procureur de Jean "Turcand", hebdomadier de Mende, de ladite hebdomaderie, entre les mains de Jean de Grandmont, vicaire de l'évêque, et Guidon de La Panouze, au nom du chapitre, et cela en faveur de Jean Benoît pour l'échanger contre le surplis ou chorérie et chapellenie du collège de Bonconseil dudit Benoît. Avec la renonciation par ledit Benoît en faveur dudit "Turcand" de sondit surplis et chorérie de Mende, pour l'échanger contre l'hebdomaderie. Puis, prise de possession de ladite hebdomaderie par ledit Benoît.

° 222, le 13 octobre 1501, protestation du chapitre de Mende, à propos de la fondation d'une messe quotidienne ordinaire fondée par Vital Jordan, bachelier en lois, procureur en la cour suprême du parlement de Toulouse et que la communauté des prêtres de la cathédrale de Mende a accepté de recevoir.

° 223v°, le 15 octobre 1501, licence donnée par le chapitre de Mende à Etienne Ebrard, prêtre bénéficié de la cathédrale et curé de Sainte-Marie de la Rouvière, de résigner sa cure en faveur d'Antoine Femenerii, prêtre, son neveu.

° 224v°, le 17 octobre 1501, prestation de serment devant le chapitre de Mende par Pierre de Sales, prêtre du Collet de Dèzes, comme chapelain de la chapelle des saints Julien et Basile en la cathédrale de Mende.

° 226, le 18 octobre 1501, prestation de serment par Robert de Grandmont, chanoine de Mende, et prise de possession de sa stalle dans le chœur, côté de saint Blaise, à côté des stalles des hebdomadiers. Puis, obligation dudit Robert de Grandmont pour le prix de la cape qu'il doit donner pour son entrée dans le chapitre.

° 229, le 16 octobre 1501, vente par Etienne Crossat, fils de feu Jean, de Colagnes-Hautes (Rieutort), à Antoine Toreyre, de Vitrolettes (Rieutort), d'un champ dit "lo Chambo", sis audit lieu de Coulagne.

f° 230, le 16 octobre 1501, quittance par Jean Paulet, de Chanteruéjols, à Jean de Grandmont, chanoine de Mende, de douze livres et quinze sous tournois, prix de deux champs qu'il a achetés aux frères Antoine et Antoine Tranchaceps, de Chanteruéjols, et qui sont retenus par le chapitre.

f° 230, le 18 octobre 1501, vente par Antoine Pinhard, fils de feu Etienne, de Coulagne-Haute (Rieutort), à Pierre de las Fonts, fils de Berthon, tisserand de Mende, de l'usufruit d'un pré dit "lo prat de la Levada".

f° 231v°, le 20 octobre 1501, arrentement par Jean de Roquette, chanoine de Mende, procureur de Jean Vincent de Folderatis (dans l'intitulé il est simplement nommé Jean Vincent), chanoine de Mende, prieur de Sainte-Colombe-de-Peyre, à Jean Galieyres, prêtre bénéficiaire de Mende, dudit prieuré de Sainte-Colombe, pour trois ans à compter de l'annonciation de la vierge marie, contre quatre-vingt livres tournois pour chacune des trois années. Ledit Roquette et François de Folderatis s'engagent à faire respecter la durée.

f° 232v°, le 20 octobre 1501, sous arrentement par ledit Jean Galieyre, prêtre bénéficiaire de Mende, rentier dudit prieuré, audit noble Jean de Roquette, chanoine de Mende, des revenus dudit prieuré, pour trois ans, contre quatre-vingts livres tournois pour chacune des trois années.

f° 233, le 20 octobre 1501, quittance par Francisquet de Folderatis, comme frère et procureur de Jean Vincent de Folderatis, chanoine de Mende et prieur de Sainte-Colombe-de-Peyre, à Jean de Roquette et à Jean de Galieyre, fermier et sous-arrenteur dudit prieuré, de cent trente-trois livres tournois en diminution de l'arrentement.

f° 234, le 22 octobre 1501, renonciation devant le chapitre de Mende par André Chapsier, prêtre bénéficiaire de Mende, procureur de Guillaume Bonhomme, prêtre, chapelain de la chapelle Sainte-Marie, en l'église d'Allenc, en faveur d'Etienne Privat, clerc présent, d'Oltet (Saint-Julien-du-Tournel).

F° 234v°, le 23 octobre 1501, vente par Alaycette, veuve de Guillaume Vital, et son fils, Jacques Vital, à Jacques Jouvenel, fils de feu Pierre, dudit lieu, de la moitié de leur maison de haut en bas, avec curtil, et petit ort, sis audit lieu, contre dix-sept moutons or.

F° 235v°, le 23 octobre 1501, quittance dotale par Antoine Valerias, du Croset (Saint-Gervais), à Guillaume Rodier, fils de feu Guillaume, de Saugières (Rieutort), de neuf moutons or, de la dot de Philippa, femme de Valerias.

F° 236, le 28 octobre 1501, vente par Armand Bonald, de Colagne-Haute (Rieutort), à Pierre Fonts, fils de Berton, tisserand de Mende, d'un pré sis à Coulagne haute, contre dix moutons or.

F° 237, le 3 novembre 1501, quittance dotale par Vital Roch, pour lui et pour son fils, Michel Roch, par lequel il fera ratifier, de Villesoule (Allenc) à Jean Roch le vieux, de Malaval (Brenoux), de 20 livres tournois en plus d'un trousseau, constituées à Agnès Roch, fille de Jean Roch le vieux et femme de Michel.

F° 238, le 4 novembre 1501, quittance des biens familiaux par Bernard Costans, fils de feu Guillaume, originaire de Saint-Martin, à présent de Gabriac, diocèse de Béziers, à son frère, Jean Costans le vieux, fils de feu Guillaume, et à Jeanne Costans, fille dudit Jean. Puis quittance du même aux mêmes.

F° 240, le 6 novembre 1501, vente par Armand Bonal, de Colagne-Haute (Rieutort), à Pierre Fonts, fils de Berton, tisserand de Mende, de l'usufruit d'un pré.

F° 241, le 8 novembre 1501, licence donnée par le chapitre à Charles de Grandmont, curé de Saint-Jean du Colet de Dèzes, pour renoncer à sa cure en vue d'un échange.

F° 241v°, le 8 novembre 1501, renonciation par Jean Benoît, prêtre hebdomadier de Mende, en faveur de Jean Trucand, clerc. Puis renonciation par Trucand en faveur de Benoît, de son surplus en la cathédrale. Et prise de possession de sa choréie par ledit Benoît.

F° 243v°, le 17 novembre 1501, quittance générale par Astorg de Cénaret, licencié en droit, prévôt de Mende par réserve apostolique, à Jean Chapon, marchand de Mende, et sa femme Jeanne Balmas, fille et héritière universelle de feu Jacques Balmas, défunt marchand de Mende.

F° 244, le 20 novembre 1501, quittance générale par Pierre Masso, fils de feu Etienne, du Born, à André Masso, dudit lieu, fils et héritier universel de feu Blaise.

F° 245, le 25 novembre 1501, quittance dotale par Pierre et Guillaume Marcon, fils et héritiers de Guillaume Marcon, de Saint-Martin du Born, à Guillaume del Cros, fils de feu Pierre, du Mazel Chabrier, de six livres

tournois et demie, une couverture, un linceul, de la dot d'Astruge del Cros, leur mère, constituée par acte reçu par feu Etienne Torrent, défunt notaire, père du notaire récipiendaire, Jean Torrent..

F° 246, le 2 décembre 1501, nomination par le chapitre de Mende à la cure de Saint-Christophe d'Arzenc, en faveur de Guidon de la Panouze, cure vacante après la mort de Martin Chabrol, défunt prêtre. Avec commission pour présenter ledit Guidon à l'évêque de Mende, puis procuration par ledit Guidon, protonotaire apostolique, chanoine de Mende et curé. Et enfin prise de possession.

F° 248v°, le 8 décembre 1501, vente par Jacques Bonbernard, peigneur de Mende, à Jean Durand, brassier, et sa femme Aygline, d'une vigne sise à Mende, à Chaldecoste, contre cinq moutons or et demi.

F° 249v°, le 9 décembre 1501, arrentement par Astorg de Cénaret, prévôt de Mende, à Antoine Chevalier, marchand de Mende, des décimes pascales de la prévôté.

F° 250v°, le 15 décembre 1501, reconnaissance à Vital Dumas et Antoine Atger, prêtres bénéficiers de Mende et chapelains de la chapelle Sainte-Anne fondée en la cathédrale, par Aygline et Jean Durand, de Mende.

F° 251v°, en décembre 1501, licence par Imbert Alamand, chanoine de Mende, bailli du chapitre, à Raymond Careyrie, peigneur de Mende, qui est trop pauvre, pour faire inhumer son défunt fils, Privat, âgé de dix à onze ans, dans le couvent des carmes de Mende.

F° 252v°, le 17 décembre 1501, renonciation par Guillaume Bonafon, de Monbel (Allenc), à une cause pendante devant la cour présidiale de Nîmes entre lui-même et Pierre Bastide, prêtre et cellérier du chapitre de Mende.

F° 253, le 4 janvier 1501, devant le chapitre de Mende, Nicolas Théodoric, prêtre bénéficiers de Mende, procureur de Jean Catrebars, présente des lettres apostoliques réservant un surplis et une chapellenie du collège de Tous les Saints. Après réflexion, le chapitre accepte de recevoir Catrebars qui prend possession de son bénéfice.

F° 254v°, le 13 janvier 1502 (ns), obligation de Guillaume Pigières, de Casal (Saint-Amans), envers Jacques Bonet, del Savinha (Rieutort).

F° 255v° le 15 janvier 1502 (ns), contrat de mariage entre Jean Jacques, cardeur de Mende, originaire de Balmes (La Canourgue), et Hélix, fille de Jean Petit, forgeron, fils de feu Jean, de Mende.

F° 257v°, le 17 janvier 1502 (ns), contrat de travail de Guillaume Privat, brassier de Mende, qui place Etienne Privat, son fils, chez Pierre Galvier, carrier de Mende, pour y apprendre le métier de carrier.

F° 258, le 4 février 1502 (ns), quittance dotale par Antonie Crosat, fille de feu Antoine Crosat, de Coulagne-Haute (Rieutort), comme héritière d'Antonie Cros, sa mère, défunte, à Guillaume del Cros, fils de feu Pierre, du Mazel-Chabrier, de neuf livres tournois et un linceul de la dot de sa mère.

F° 258v°, le 4 février 1502 (ns), quittance par ladite Crosat à Colombe, fille de feu Pierre Delcros et femme de Jean Tondut, du Mazel-Chabrier, de sept moutons or et un linceul de la dot de sa mère.

F° 259v°, le 8 février 1502 (ns), sous-arrentement par Jean de Roquette, chanoine de Mende, fermier du bénéfice de Sainte-Colombe-de-Peyre, à Etienne Malachane et Guillaume de Solatges.

F° 260v°, le 10 février 1502 (ns), donation par Etienne Crosat, fils de feu Jean, de Coulagne-haute (Rieutort), administrateur de son fils, Jean Crosat, à sondit fils, de tous ses biens.

F° 262, le 9 février 1502 (ns), quittance dotale par Jean Gibbert, de la Rouvière, à Antoine Nogier, dudit lieu, de huit livres tournois, deux couvertures, deux linceuls, de la dot constituée par Nogier à Gibbert et Énimie Nogier.

F° 263, le 18 février 1502 (ns), collation par Guillaume de Grandmont, bachelier en décret, chanoine de Mende, vicaire de l'évêque Clément, à Jean de Roquette, du prieuré de Gabriac vacant par la mort de Guillaume de Gabriac.

F° 264, le 24 février 1502 (ns), échange de biens entre Jean et Vital Jourdan, fils de Jean, d'une part et Bertrand Claret, tous de Bramonas.

F° 265, le 28 février 1502 (ns), vente par Pierre Vinhol, tisserand de Mende, fils de feu Jean, à Pierre Yssartel, hôte de Mende, d'un pré clos, sis au faubourg de Mende, contre vingt-cinq livres tournois.

F° 266, le 4 mars 1502 (ns), vente par Jacques Romey, de Fontfreg (Chastanier), à Vital Romey, fils de feu Vital, dudit lieu, d'un pré divis entre eux, contre trois livres tournois.

F° 267v°, le 4 mars 1502 (ns), arrentement par Pierre Bastide, clerc, cellérier du chapitre de Mende, à Ciston Dumas, des Laubies, contre cinq cents livres tournois.

F° 268v°, le 4 mars 1502 (ns), sous-arrentement par ledit Ciston Dumas à Richard Crueyse, de Rochebelot (Rieutort).

F° 269v°, le 7 mars 1502 (ns), procuration de noble Imbert Alamand, chanoine de Mende, prieur de Molezon, en faveur de noble Gilles de Montgros, seigneur de Masaribal.

F° 270, le 9 mars 1502 (ns), obligation de Pierre et Simon du Bruelh, père et fils, de Chanac, le fils avec licence du père, envers Durand Teissier, notaire de Mende, de 18 livres tournois pour la vente de deux tissus de laine blanche l'un, et l'autre burel, des terres Eymes, et une livre de crocus ou safran.

F° 270v°, le 14 mars 1502 (ns), quittance générale de dot à Antoine Solognac et sa femme, de Mende.

F° 271v°, le 11 mars 1502 (ns), insinuation de lettres de nomination par le chapitre de Mende, en faveur de Guidon de Montpeyroux, bachelier dans les deux droits, étudiant de Cahors, représenté par son procureur, Vital Rosset, bedeau et secrétaire du chapitre, pour l'obtention d'un bénéfice.

F° 273, le 17 mars 1502 (ns), procuration de Antoine de Roquette, prieur de "Calhas", diocèse d'Agen.

F° 273, le 17 mars 1502 (ns), accord entre maître Rigald Chapsier, d'une part, et Antoine Chevalier, clerc, sur ce que ledit Chapsier promet de payer à la future femme dudit Antoine, au cas où il marierait, le jour du mariage, quatre écus d'or, et de même, ledit Chevalier donnera à Rigald, s'il se marie, deux écus.

F° 274, le 18 mars 1502 (ns), insinuation par le chapitre de Mende de lettres de nomination de l'université de Toulouse, pour Pierre Vitas, bachelier en décret, chanoine de Quézac, représenté par son procureur, Rigald Tribulat, prêtre bénéficiaire de Mende.

F° 275v°, le 19 mars 1502 (ns), procuration de Bartholomé Salaville, du Mazel (Laubies).

F° 276, le 19 mars 1502 (ns), sous-arrentement en faveur de Ciston Dumas, hôte des Laubies.

F° 277, le 19 mars 1502 (ns), quittance dotale par Astruge Monteil, veuve de Jean, Gordon, défunt tisserand de Mende, à Agnès, veuve de Pierre Yssartel, hôte de Mende, comme héritière de Pierre de Monteil, défunt hôte de Mende.

F° 278, le 24 mars 1502 (ns), insinuation par le chapitre de Mende de lettres de nomination pour André Chapsier, bachelier en décret, bénéficiaire de Mende, procureur de maître Jacques Folcher, prêtre, bachelier en droit canonique.

F° 279v°, le 25 mars 1502 (ns), insinuation par le chapitre de Mende de lettre de nomination en faveur de Louis de Fabrèges, prêtre bénéficiaire de Mende, comme procureur de Claude de Vabres, bachelier en droit, de Toulouse.

F° 280v°, le 25 mars 1502 (ns), insinuation par le chapitre de Mende de lettres de nomination en faveur noble Antoine d'Apcher, chanoine de Mende.

F° 281v°, le 31 mars 1502 (ns), fidéjussion pour noble Jean de Roquette.